

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 octobre 2021 approuvant la
présentation de la Commission consultative de règlement amiable (CCRA)
Vu la délibération n° 173 du conseil communautaire du 18 février 2022, modifiant le
règlement de la CCRA et autorisant le Président à prendre les décisions d'indemnisation
des entreprises.

Vu la demande d'indemnisation au titre de la CCRA déposée par l'entreprise SEVERINE
HANON.

Vu l'avis favorable de la CCRA en date du 02 mars 2022.

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole prévoit depuis le 7 janvier 2021, à des travaux de
entretien, l'entretien de la voirie de la commune, une à proximité de la commune
l'entreprise SEVERINE HANON.

CONSIDÉRANT que le montant de la somme versée aux entreprises éligibles à
l'indemnisation pour préjudice subi mise en place par Limoges Métropole au travers de la
CCRA.

CONSIDÉRANT que la perte de marge brute subie par la société du 01 janvier 2021 au 31
décembre 2021 s'élève à 20 776,70 € et que le montant de la somme de prime
en charge à hauteur de 40% en application du règlement, les modalités de calcul sont les
suivantes : 20 776,70 * 40% = 8 310,68 €.

DÉCISION

D'attribuer à l'entreprise SEVERINE HANON le versement de 8 310,68 € au 31 décembre de la
Cote 07000 Limoges, une indemnisation d'un montant de 8 310,68 €.

De signer la présente décision transactionnelle prévoyant les modalités de versement de
l'indemnisation à l'entreprise SEVERINE HANON, ainsi que tout document devant
intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges

Le Président,

Signé électroniquement le 13/03/2022



Publié le vendredi 13 mars 2022

Cette décision fera également l'objet d'une notification aux entreprises éligibles.

Document révisé : Révisé en fonction
des modifications de la loi n° 2018-1024 du
5 août 2018 relative à la loi de finances
pour 2019 et la loi n° 2019-1040 du
11 octobre 2019 relative à la loi de finances
pour 2020.

DÉCISION

Décision de versement d'une indemnisation au titre de la Commission Consultative de Règlement Amiable à SEVERINE HANON

1 DOCUMENT - Publié le 13 Mars 2026



27926.pdf
(.pdf, 236,2 Ko)



TÉLÉCHARGER